



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2024

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ents) présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE, Audrey, M. ROUY Christophe, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. DECLERCQ Ludovic, Mme COINTEAUX Chantal

Etai(ent) excusé(s) : FRANCOIS Vanessa donne pouvoir à Mme BEURTON Sandrine

Etai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 14
Absents : 1
Excusés : 1
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
22/03/2024

Date d'affichage
08/04/2024

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

08/04/2024

Demande de subventions + plan de financement
création City Stade et aménagement du cheminement piéton sur
l'Euron
Délibération n°2024 - 14

Considérant la nécessité de produire un plan de financement pour une demande de subvention,

Plan de financement Création City Stade + passerelle

		Dépenses			Recettes
		HT	TVA	TTC	
Création city Stade		60 540,50 €	12 108,10 €	72 648,60 €	
Passerelle		21 500,00 €	4 300,00 €	25 800,00 €	
<u>Subventions calculées sur le HT</u>					
Département	13%				10 665,27 €
FCTVA (arrondi à 16%)					11 623,78 €
Fonds propres de la commune					76 159,56 €
Total	13%	82 040,50 €	16 408,10 €	98 448,60 €	98 448,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à faire les demandes de subventions,
ACCEPTE le plan de financement,
AUTORISE le Maire à lancer l'opération.

Les sommes à engager ci-dessus seront inscrites au budget primitif 2024.

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon,
Le Maire

